

Commission Sports de Nature

Exploitation des réponses au questionnaire du 8 11 2008.

Préambule : A la considération des documents parvenus en retour, les attentes, les interrogations sont, en l'état, suffisamment diverses et explicites, pour éclairer la nature des travaux à venir et leur exploitation s'organise en 5 champs :

- 1) le champ « Tourisme et Economie durables » .
- 2) le champ « Environnement ».
- 3) Le champ « Publics et encadrement des publics ».
- 4) Le champ « Lieux de Pratique Sportive de Nature » .
- 5) Le champ « Réglementation et Sécurité des pratiques » .

Les différents items ont été « siglés » comme suit :

- items proposant des opérations d'animation de terrain : (O T),
- items reprenant des orientations globales (O G) , c'est à dire d'échelle fédérale
- items d'origine locale (O L).

I Tourisme et Economie durables.

FSGT : Le *traitement analogue des activités animées par les associations et de celles qui dépendent du secteur professionnalisé est vivement souhaité (O L).

Cyclotourisme : *le développement durable peut aussi être promu par la structuration d'un *réseau formé par les utilisateurs et les différents partenaires : Conseil Général, ONF, AEV, Communes (O L).

Vol à Voile : *création de sites de Sports de Nature rendus accessibles, par destination, à plusieurs disciplines et accompagnés d'équipements permettant le camping, la restauration, etc. (O L).

Association dép des Médailleurs J et S : valoriser le patrimoine naturel dédié aux Sports de Nature par la* photographie (O L).

II Environnement.

FSGT : *Association du mouvement sportif, tout à fait en amont, aux études d'impact (O L), *mise au point d'une « Charte de bonne conduite » intégrant la protection de l' environnement et observée par les associatifs comme par les commerciaux (O L).

Cyclotourisme : Mise au point d'une *signalétique invitant au respect de l'environnement (interdiction de fléchage peinture, nettoyage des sites empruntés, débalisage des parcours, etc (O L)

III .Les publics et leur encadrement :

FSGT : *une pratique sportive des Sports de Nature qui soit populaire, *une accessibilité au domaine public qui soit facilitée, notamment pour ce qui est des sites naturels à vocation touristique (I L).

*une reconnaissance des diplômes fédéraux pour l'encadrement bénévole des pratiques (O G)

IV Les Lieux de pratique sportive :

CDRP : Nécessité d'une clarification, qu'il s'agisse de VTT, de Randonnée Pédestre ou de Sports Equestres, entre les niveaux d'intervention régional et départemental pour le *balisage.(O L)

Cyclotourisme : *entretien des sites par les communes, *aménagement d'un réseau de liaisons cyclables.(O L)

Course d'Orientation : *repérage et *évaluation des sites dédiés à la Course d' O., aux activités pédestres, au VTT, etc, par la mise en place d'une *cartographie ad hoc (O L)

Vol à voile : *aménagement, pour la pratique des S N, des « *fins de territoire », *compléter, en descendant dans l'arborescence des aménagements locaux, le recensement des équipements dédiés aux Sports de Nature . (O L)

Canoë kayak : aménagements d'ouvrages pour rétablir la continuité des cours d'eau (O G).

V Réglementation et Sécurité des pratiques. Administration - Gestion .

CDRP : Le devenir du *PDIPR au regard du PDESI en devenir, le devenir de la convention de balisage et de la *subvention ad hoc servie par le Conseil Général, Direction de l'Environnement.(O L)

FSGT : participation du Mouvement sportif à la *gestion des espaces protégés : PNR, Bases de PA, ESI (O G), mise en place d'une *Charte de bonne conduite, pour éviter les conflits d'usage, amélioration de la *sécurité dans les sports de nature (Le rôle de la Commission P N du CDOS, dans ces 2 rubriques, demande à être défini).(O L)

Cyclotourisme : meilleur respect du code de la route par des *panneaux indicateurs (O L)

Course d'Orientation : *simplification les démarches administratives en matière d'organisation des manifestations (O G),* harmonisation des calendriers des manifestations des diverses disciplines (O L)

Vol à voile : mise en place d'une *commission interne à la CDESI pour recommander, instruire, donner des avis (O L)

Ass dép des médaillés J et S : recueillir dans les meilleurs délais toute *information utile dès qu'il y a modification (I L).

Canoë Kayak : signalétique des rivières, sécurité des pratiquants, portée à connaissance des nouveaux textes législatifs et réglementaires applicables (O G)

Document établi par Gérard Courtal.